

TABLEAU 3. MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) EN GRANDE-BRETAGNE PUBLIÉES AU COURS DE LA PÉRIODE AOÛT-NOVEMBRE 2024.

Substance active	Substances clés*	Règlement	Publication	Date d'entrée en vigueur	Lien
flonicamide	X	GB MRL 2024/012	30/08/2024	30/08/2024	lien
cyflufénamide	X	GB MRL 2024/015	07/10/2024	07/10/2024	lien
methidathion	X	GB MRL 2024/016	13/11/2024	05/05/2025	lien
flonicamide	X	GB MRL 2024/018	18/10/2024	18/10/2024	lien
isotianil	X	GB MRL 2024/013	30/08/2024	30/08/2024	lien
fludioxonil	X	GB MRL 2024/014	30/08/2024	30/08/2024	lien
propamocarbe	X	GB MRL 2024/017	18/10/2024	18/10/2024	lien
sulfoxaflor	X	GB MRL 2024/019	31/10/2024	31/10/2024	lien
fenazaquine	X	GB MRL 2024/020	31/10/2024	31/10/2024	lien
isoflucypram		GB MRL 2024/021	31/10/2024	31/10/2024	lien

(*) Les substances actives clés sont celles qui sont utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market Plus mis en oeuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.